

# **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Du Mardi 6 septembre 2016**

## **N° 16.09.**

Le Conseil Municipal s'est réuni le mardi 6 septembre 2016 à 20 heures 30, sous la Présidence de M. Michel D'AVENTURE, Maire (absents excusés SEY Jean Jacques, JANDEAU Hubert, CASSOU Chantal).

Est désigné secrétaire de séance, DUVERT David. Après avoir adopté le compte rendu de la dernière séance et entendu l'exposé des visites lors des permanences du Maire et des Adjointes et les avis de la commission d'urbanisme, le Conseil étudie les dossiers suivants :

## **OUVERTURE D'UNE LIGNE DE TRESORERIE**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que la situation du budget peut faire état d'un décalage entre le paiement des dépenses et l'encaissement des recettes (subvention, TVA...), et qu'il est opportun de recourir à l'ouverture d'une ligne de trésorerie. Le Conseil Municipal, après délibéré, retient l'offre n° 201608-14288 du 25/08/2016 de la Caisse d'Épargne de Bourgogne Franche-Comté et décide de contracter auprès de cet organisme une ligne de trésorerie d'un montant de 200 000 € pour une durée de 1 an, au taux : T4M + une marge de 1.00% (au 25/08/2016 T4M = - 0.328 %), avec des frais de dossier de 0.20 %.

## **PERSONNEL COMMUNAL : Mise en œuvre DU R.I.F.S.E.E.P. (REGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJETIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL)**

M. le Maire explique qu'un nouveau régime indemnitaire doit être mis en place dans les collectivités, en lieu et place du régime indemnitaire existant, en tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel et peut être composé de deux parties :

- l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (I.F.S.E.) qui vise à valoriser l'exercice des fonctions et constitue l'indemnité principale de ce nouveau régime indemnitaire. Cette indemnité repose, d'une part, sur une formalisation précise de critères professionnels et d'autre part, sur la prise en compte de l'expérience professionnelle,
- le complément indemnitaire annuel (C.I.A.) lié à l'engagement professionnel et à la manière de servir.

Ce régime doit être institué dans la limite des textes applicables à la Fonction Publique d'Etat en déterminant des groupes de fonctions et des montants maxima applicables à chaque catégorie.

Chaque part de l'I.F.S.E. correspond à un montant maximum fixé dans la limite des plafonds réglementaires. Chaque emploi est réparti en groupes de fonctions auxquels correspondent les montants plafonds maxima fixés par la loi. La collectivité doit déterminer, dans la limite de ces plafonds, les plafonds mis en place pour la commune et les catégories d'agents bénéficiaires.

Après examen, il est proposé d'attribuer ce régime aux agents titulaires et stagiaires à temps complet, à temps non complet et à temps partiel, ainsi qu'aux agents contractuels de droit public à temps complet, à temps non complet et à temps partiel si l'agent a une ancienneté de services au sein de la collectivité de 1 an. Il est également décidé qu'en cas de congé pour maternité, de paternité et d'accueil de l'enfant ou pour adoption, congé de maladie ordinaire, de longue maladie, longue durée et grave maladie, l'I.F.S.E. ne sera pas versée.

Après présentation du projet de classement des agents de la collectivité et des maxima proposés, le conseil décide la mise en place de l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (I.F.S.E) mais pas du complément indemnitaire annuel (CIA).

Ce projet sera transmis, pour avis, au Comité Technique du Centre de Gestion de la Fonction Publique puis entériné lors d'un prochain Conseil, pour une mise en place au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

## **AMENAGEMENT, SECURISATION, ET MISE EN ACCESSIBILITÉ DE LA RUE DE LA FONTAINE**

M. Le Maire présente l'avant-projet établi par le cabinet JDBE Infrastructures de Besançon pour l'aménagement des travaux de la rue de la Fontaine et du parking « Jouvence ». Il explique qu'un premier projet a été transmis fin juillet et qu'après examen par la municipalité, des modifications ont été apportées pour baisser le coût, largement supérieur à l'estimation de l'ATD. A ce jour, l'opération est estimée à environ 326 500 €, mais l'agencement d'une partie du parking se trouvant sur les soutes des ateliers municipaux (qui ne peuvent être déplacées), oblige à revoir le projet. Concernant l'aménagement de la rue, un rétrécissement est prévu à hauteur de la résidence Jouvence. Du fait de l'étroitesse de la chaussée, du lavoir jusqu'au croisement de la rue Pierre Balvay, ce tronçon sera traité en espace partagé, et se pose la question de sa mise en sens unique ou en passage alterné. A revoir en commission.

M. le Maire explique ensuite que les fonds de Concours de la Camval seront probablement supprimés en janvier 2017, et qu'il est conseillé de demander avant cette date le restant disponible. Accord de principe du conseil pour demander le solde pour le financement de l'opération rue de la Fontaine.

## **CAMVAL**

M. le Maire explique s'être rendu le 31 août dernier, à une conférence des Maires organisée par la CAMVAL et la Communauté de Communes du Mâconnais Beaujolais en vue de leur prochaine fusion en janvier 2017. Deux avocats spécialisés ont présenté le calendrier des modifications statutaires et les pratiques existantes sur chacun des territoires. Puis les élus se sont répartis dans 4 groupes de travail pour définir les axes d'harmonisation possibles sur les thématiques suivantes : Tourisme et aménagement de l'espace, mobilité et environnement, fiscalité et finances, petite enfance. Le Maire a participé au groupe petite enfance, peu de modification dans l'organisation mais les communes ont demandé une baisse de leurs participations, qui, si elle est validée, pourrait être effective en septembre 2017. Un nouveau nom est également recherché pour cette nouvelle agglomération.

## **COMMISSION BATIMENTS DU 12 JUILLET 2016**

### **Vente maison du cabinet médical actuel**

M. Desroches rappelle que le conseil a décidé la mise en vente de la maison abritant le cabinet médical actuel (estimation 157 500 € honoraires inclus par cabinet notarial). Une visite sur site a mis en évidence la difficulté d'agencement d'une telle bâtisse au cachet évident mais dont l'accès aux étages est compliqué. L'idée d'une rétrocession par la commune d'une partie du parking situé devant la maison pour la création d'un petit espace privatif a été émise, mais semble compliqué car appartenant au domaine public. A voir également, la création d'un accès via une ouverture donnant sur la passerelle conduisant aux logements de la résidence de la Fontaine, sous réserve de l'accord du propriétaire. La mise en vente se fera prochainement conjointement chez un notaire, une agence immobilière et annonce sur le bâtiment, dans les commerces et sur site de vente. Accord du conseil pour autoriser la signature des mandats de vente correspondants.

### **Visite aux écoles pour étude sur la possibilité de création de salles de classe**

L'étude réalisée pour la construction d'un bâtiment neuf sur le terrain communal ayant été jugée trop onéreuse, il a été demandé à la commission d'étudier des solutions alternatives. Pour assister la commission, deux personnes qualifiées étaient présentes. Trois possibilités indépendantes ont été mises en évidence : création d'une salle de classe primaire (63 m<sup>2</sup> environ) attenante au groupe primaire sud côté maternelle, création d'une salle de classe (ou éveil) maternelle (65m<sup>2</sup> environ) prolongée par un préau en bout de la cour maternelle, et création d'une salle de classe (ou éveil) sur la pelouse côté route (70 m<sup>2</sup> environ). Puis sont présentées des réalisations passives proposées par des structures spécialisées qui pourraient éventuellement convenir pour ce type de projet, sous réserve du respect du PLU.

## **TRAVAUX ACCESSIBILITE SALLE DES SPORTS**

M. DESROCHES rappelle qu'une consultation a été lancée pour trouver un maître d'œuvre pour le suivi de ces travaux. Une seule offre a été réceptionnée en mairie à un coût nettement supérieur à l'estimation initiale et disproportionné par rapport au montant des travaux. Il propose donc de classer infructueuse cette consultation. Le suivi de cette opération, comprenant différents petits travaux sur plusieurs corps de métiers, d'un coût estimé d'environ 52 400 €, se fera donc en interne, et seule une assistance à la rédaction des pièces

administratives sera sollicitée. Un contact a été pris avec un ancien salarié d'un cabinet d'architecture qui propose ce type de prestations.

### **AFFAIRES SCOLAIRES**

Mme Rodriguez informe que la rentrée des classes s'est bien déroulée, avec la création de la classe supplémentaire en CP, et fait part des effectifs constatés. L'équipe enseignante, sous la direction de M. Lovato, est complétée par Mme Guichard en décharge de M. Lovato, Mme Perroche pour le RASED, Mme Charnay du pôle remplacement, Mme Gultekin en AVE, trois AVS et Laura Bernardin en CAE.

#### **- Maternelle : 62 élèves**

- Petite Section : Nathalie Bertholomé, avec Julie Da Fré en ATSEM: 19 élèves,
- Moyenne Section : Florence Jaunard, avec Françoise Berland en ATSEM : 22 élèves,
- Grande Section : Carole Tallandier et Anne Lucie Bazonnard avec Amélia De Faria en ATSEM : 21 élèves.

#### **- Primaire : 136 élèves**

- CP- Mme Francine Oudot : 17 élèves
- CP - Mme Françoise Pelletier : 17 élèves
- CE1 - Mme Anne Marie Toutan : 21 élèves
- CE2 - Mme Christine Turlan (80%) complétée par Mme Martin : 26 élèves
- CM1 - M. Renaud Audry : 28 élèves
- CM2 - M. Jean Pierre Lovato : 27 élèves. Pour assurer la direction, il est en décharge le lundi et le mercredi.

Mme Rodriguez informe ensuite que les gendarmes sont venus visiter l'école le jour de la rentrée dans le cadre du plan Vigipirate, et ont émis un avis favorable sur l'organisation mise en place.

#### **- Temps d'Activités périscolaire (TAP) :**

Le CLEM organise cette année encore, les TAP pour le compte de la commune. Pas de changement pour les élèves de maternelle et de primaire pour les classes de CE2, CM1 et CM2. Conformément au souhait émis lors du dernier comité de pilotage, et afin de diminuer la fatigue des enfants, une nouvelle organisation a été mise en place pour les élèves de CP et CE1 avec trois jours de TAP de 15h30 à 16h30, des activités plutôt de type centre de loisirs et des groupes animés par le même intervenant à l'année. Pour les classes de CE2, CM1 et CM2, il a été demandé au CLEM de limiter les jeux sportifs. Pour cette première période, sont proposés des ateliers dessin, jeux, tennis, marche nordique, jeux sportifs, théâtre, cuisine et diététique. La pose de fresque réalisée l'année dernière dans le cadre de l'atelier mosaïque est prévue le vendredi 23 septembre.

#### **- Services péri scolaires**

Au restaurant scolaire, les effectifs s'annoncent très chargés cette année, avec 136 enfants accueillis dès le premier jour dont 98 primaires et 44 maternelles qui demandent beaucoup d'attention. Lors des inscriptions, ce sont principalement des abonnements annuels qui ont été vendus, ce qui implique que peu de variations sont à attendre. Il sera donc difficile d'alléger le temps de travail du personnel...

La garderie, quant à elle, a reçu 36 enfants environ le matin et un peu moins le soir.

### **BIBLIOTHEQUE**

Comme les années précédentes, les bénévoles vont accueillir les élèves à la bibliothèque. Les horaires ont également été modifiés avec le rétablissement d'une ouverture le mercredi après-midi de 16h à 18h30, et la suppression de celle du jeudi.

### **SIVOM DE LA PETITE GROSNE**

M. Merle explique que suite à l'appel d'offre infructueux pour la suppression du vannage de la Roche Vineuse, un appel direct à des entreprises a été fait, permettant de recevoir deux propositions dans les délais. Le comité syndical s'est donc réuni fin juillet pour analyser et autoriser la signature des marchés. Pour le chantier de la Roche Vineuse l'attributaire est l'entreprise CHAVANY (42), avec une entreprise paysagiste

sous-traitante, pour un montant du marché de 287 000 €, début des travaux le 5/09/16. Pour la restauration de la Denante à Davayé, l'entreprise attributaire est la SOCAFL (01) avec une entreprise paysagiste sous-traitante pour un montant du marché de 141 000 €, début des travaux sous huit jours. Et ce jour début des travaux à Prissé, au lieu-dit Narbonne, pour l'installation d'un épi en enrochement par l'entreprise TDL, afin de réduire la largeur du flux et diriger l'eau de la rivière dans l'axe de la vanne automatique pour la désensabler.

### **QUESTIONS DIVERSES**

M. Le Maire fait part au conseil des points suivants :

. Agrandissement du SUPER U : les travaux ont démarré ce jour, et suite à une demande de la DRI pour des raisons de sécurité, la commune a donné son accord pour le passage des camions par la zone artisanale « Pré de Lit ».

. Débouté en première instance de sa demande de suppression d'un passage d'eau route Lamartine, M. Jobert a fait appel de cette décision, qui sera plaidée devant la cour d'appel de Dijon le 13/03/2018.

. Personnel communal : deux agents du service technique sont à ce jour arrêtés, l'un depuis mi-juin, l'autre depuis fin août : il a donc été procédé au recrutement d'un remplaçant début juillet, et son contrat sera prolongé jusqu'à la date ultime de leur retour.

. La boulangerie du Bourg est fermée depuis ce jour, comme les 3 autres boulangeries appartenant à ce propriétaire dans les villages voisins.

. Visite du comité de fleurissement lundi 12 septembre 2016 à 10 h au parc. S. Antoinet représentera la Municipalité.

. Invitation AG du patronage laïque le 29/09/16 à 20h30.

. Invitation CLACH le 10/09/16 à 17h00 pour participer au forum des associations.

. Saint Vincent Tournante 2018 : un mail a été adressé aux membres de la commission pour leur demander de participer à l'une des commissions existantes :

- . Commission Sécurité : M. Daventure, JP. Merle
- . Commission vins et caveaux : A. Triboulet
- . Commission restauration / animations : D. Duvert
- . Commission Défilé / Messe : P. Desroches
- . Commission Décoration : Ch Jeandin
- . Commission Communication/Partenariat : JJ Sey

. Ralentisseurs Route de la Blanchette : a été signalé par des riverains, le passage de voitures à vive allure de chaque côté pour éviter ce ralentisseur. Deux grosses pierres seront prochainement installées par les services techniques.

***Prochain Conseil le mardi 4 octobre 2016 à 20h30 (horaire d'été)***

*Séance Levée à 23h 00.*